

# Lettre ouverte à Yannick Neuder et aux délégués de la Communauté de communes Bièvre Chambaran.

## **Une nouvelle structure administrative**

Une nouvelle structure administrative est née il y a quelques mois : la communauté de communes de Bièvre Chambaran qui regroupe les anciens cantons de Roybon et Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs. Le premier numéro : *Les actus de Bièvre-Chambaran* est arrivé dans les chaumières. Intéressant. Dans son éditorial, Yannick Neuder, président de la communauté de communes et maire de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, chante les atouts de ce territoire « *tant au niveau environnemental avec ses beaux paysages, son air pur, son eau* » que « *sur le plan économique avec ses pôles d'activité* ». Et d'enchaîner sur un futur Center Parcs qui s'installerait dans cet « *espace où il fait particulièrement bon vivre* ». L'enthousiasme, au fil des lignes, gagnant notre responsable, il pronostique : « *les vacanciers qui recherchent la tranquillité à pied ou en vélo dans un cadre de verdure apprécieront ce bon vivre et ils seront les bienvenus.* ».

## **Une population roybonnaise accueillante...**

Et bien, non, Monsieur Neuder, ils ne seront pas les bienvenus ! Les Roybonnais ne sont pas xénophobes toute leur histoire en atteste. Ils ont accueilli les protestants au milieu du 16<sup>ème</sup> siècle ; les prêtres réfractaires après 1789 ; les « indésirables » parqués dans l'ancienne usine de soierie début 1940 et à qui ils essayaient de témoigner leur amitié ; les réfractaires au STO et autres résistants qui, cachés dans les bois – en particulier celui des Avenières ! – étaient soutenus par la population. Plus récemment, ce sont les « harkis » qui, abandonnés par le gouvernement français qu'ils avaient servi, sont arrivés à Roybon par un froid hiver de 1963, et ont trouvé un peu de réconfort auprès de la population. Beaucoup ont d'ailleurs fait souche dans la commune.

## **...qui n'aime pas les envahisseurs ...**

Si les Roybonnais ont toujours accueilli avec compassion des minorités opprimées, leur attitude, pendant la guerre de 1939-1945, atteste que les « envahisseurs » n'étaient pas les bienvenus. Et là, ce sont cinq mille personnes qui débarqueraient chaque semaine au Center Parcs. Ils recherchent, dites-vous, la tranquillité à pied ou en vélo, alors chiche ! Installez leur des « vélo-lib » à la sortie des autoroutes, sur les parkings de l'aérodrome et des différentes gares pour qu'ils puissent apprécier pleinement la beauté des Chambarans, le charme de ses petites routes. Peut-être auraient-ils la surprise de débusquer un chevreuil, effrayé mais point sauvage. Les acteurs économiques – comme on dit ! – pourraient reprendre les bâtiments de l'ancienne usine de Saint-Siméon-de-Bressieux et y faire construire des vélos, des tandems ... et même quelques *Vespas* qui ne doivent point trop polluer. C'est au printemps 2009 que Schaeffler, propriétaire de l'usine de Saint-Siméon-de-Bressieux où l'on fabriquait des chaînes, programme la fermeture du site. Hélas pour les travailleurs, 2009 n'était pas une année d'élection présidentielle. Saint-Siméon-de-Bressieux ne s'est pas retrouvé comme Yssingaux, au centre de l'arène médiatico-politique qui a permis à cette petite ville de Haute-Loire de reconverter les 250 emplois de confection textile en emplois de maroquinerie. Et en mai 2009, les 92 travailleurs de Saint-Siméon-de-Bressieux se sont retrouvés au chômage. Gageons que si « les responsables politiques », si les Roybonnais pro-Center Parcs, qui débarquent aujourd'hui en commando dans les réunions organisées par l'association « PCSCP » pour les perturber, si tous avaient fait preuve pour sauver le site menacé, de la même détermination que celle qu'ils affichent pour implanter ce parc touristique, la face, sinon du monde, du moins de Bièvre-Chambaran eût pu en être changée. On ne les a guère vus participer aux manifestations ou apporter leur soutien aux grévistes qui occupaient le site.

## **...abusés par une nature artificiellement recréée**

Un conseiller municipal de Roybon, a coutume, dans ses interventions, de préciser qu'au tourisme genre « Center Parcs » il privilégie le cheval, le vélo, la marche. Je crois que c'est vrai. En

responsable consciencieux il est même allé voir ce qui se passait dans ces fameux parcs de loisir si décriés par certains et n'y a vu que du bien. C'est propre, bien entretenu, on s'y déplace à pied, on voit même des arbres. D'accord, on en coupe quelques uns sur le site pour en planter d'autres plus photogéniques. C'est la nature quoi ! Un peu comme le zoo de Vincennes pourrait faire croire que nous sommes au cœur de la savane africaine. Dans un cas comme dans l'autre on ajoute à cet environnement quelques accessoires ludiques permettant aux singes du zoo de faire de l'escalade et aux touristes émerveillés de dévaler des cascades dans l'Aquamundo. Quand la société Pierre & Vacances est venue, à Roybon, faire l'apologie de son parc de loisirs, des photos ont été projetées. Toutes montraient ce monde idyllique qu'on ne voit que dans les films et sur les cartes postales mais qui n'est pas la nature !

## L'eau

L'eau, nous dit le président de l'inter-communalité est un des atouts de notre région. Raison peut-être de la protéger !

Dans son rapport, qui était consultable en mairie, La société Pierre & Vacances écrit « *L'hydrogéologie du plateau est mal connue* ». Bel aveu de méconnaissance, donc d'impuissance !

On en sait un peu plus en consultant l'enquête de la Direction Régionale de l'environnement du 16 mars 2010.

### **Le plateau de Chambaran, château d'eau :**

« *L'emprise du projet recouvre partiellement un aquifère de plusieurs centaines de km<sup>2</sup>. Le plateau de Chambaran est une zone d'alimentation majeure de l'aquifère... Cette zone est reconnue comme le « château d'eau » de la nappe de la molasse (et des cours d'eau liés), à protéger prioritairement* ».

Peut-on croire que des communes de la vallée de la Galaure, et les deux sociétés de pêche de la Drôme et de l'Isère se seraient mobilisées contre le *Center Parcs*, s'il n'y avait pas danger pour les rivières ? Les pêcheurs ne sont quand même pas de dangereux révolutionnaires!

### **Une zone humide à protéger:**

« *Le site est par ailleurs identifié à 85% comme zone humide par l'inventaire départemental des zones humides de l'Isère. Les zones humides participent au maintien de la qualité de l'eau par auto-épuration. Elles jouent également un rôle hydraulique en terme de secteurs naturels d'expansion des crues, de ralentissement du ruissellement, de soutien naturel des étiages* » ...

Chaque hectare de zone humide détruit serait « compensé » par la restauration ou la création de deux hectares. Cette notion de « compensation » est scandaleuse. Que penseriez-vous de la proposition qui serait faite, aux parents d'un enfant décédé, de le « compenser » en adoptant deux autres enfants ?

### **Un inquiétant prélèvement d'eau potable supplémentaire sur le bassin de Bièvre-Liers-Valloire :**

« *Dans un bassin versant où la question de la ressource en eau est sensible, le prélèvement lié directement au Center Parcs fait augmenter la demande en eau potable sur le bassin de Bièvre-Liers-Valloire de 15/100... Remarquons par ailleurs que le Center Parcs est un parc de loisir en grande partie lié à l'eau* ».

Chaque année, en période estivale, des mesures sont prises pour limiter la consommation d'eau, dans les vallées de Bièvre, Liers, Valloire mais aussi dans les Chambarans. Quant à la consommation des touristes de Center Park elle est – si l'on peut dire – à géométrie variable ! De « *240 litres par personne et par jour* » (Vivre à Roybon N° 85 d'octobre 2010) on passe à « *une consommation journalière de 176 litres par « centerparcsien » et par jour.* » (Vivre à Roybon N° 88). Encore un petit effort et le parc de loisirs ne consommera plus rien du tout.

### **Un transfert d'eaux usées particulièrement aberrant :**

« *Du ralliement des eaux usées à Saint-Marcellin, découle un transfert d'eau entre deux bassins versants, avec de nombreux kilomètres de canalisation ( 27 km ) Le traitement des eaux avec rejet dans un versant différent, celui de l'Isère, constitue une réelle atteinte au principe du respect du cycle de l'eau* ».

Les canalisations se promèneront pas monts et par vaux, avec quelques pompes bien sûr. Par ailleurs, n'oublions pas que les collines de notre région, argileuses, sont particulièrement sensibles aux fortes pluies d'orage et qu'il n'est pas rare qu'elles « coulent », entraînant d'ailleurs les routes avec elles. Elles

entraîneront quelques canalisations et les eaux usées qu'elles transportent. Ainsi, les champs traversés seront fertilisés !

Dans un des argumentaires des pro-Center Parcs, l'auteur fait remarquer que, de toute façon, l'eau retournera bien au Rhône. Elle ne fera qu'un petit détour de quelques dizaines de kilomètres !

## L'air pur

### Une circulation accrue :

Tout est fait pour dissuader les habitants des campagnes de se déplacer en voiture pour leur travail ou leur loisir. Protection de l'air oblige. Mais les promoteurs du Center Parcs considèrent comme quantité négligeable les quelques milliers de véhicules qui se croiseraient sur la petite route qui conduit aux Avenières deux fois par semaine au moins, aucun transport en commun n'étant prévu. Ce sont cinq mille personnes qui arrivent et quittent le centre de loisirs deux fois par semaine, les séjours ayant une durée moyenne de deux à trois jours. N'oublions pas non plus le déplacement, chaque jour, des véhicules des travailleurs qui seraient employés sur place et ceux des fournisseurs. Il faudrait bien aussi transporter sur le site le bois déchiqueté censé chauffer les cottages, et le gaz, amenant la température de l'eau et de l'air à 29 degrés dans l'aquamundo. Des cocotiers et des palmiers, comme « *dans l'espace aquatique unique en Europe* » du Center Parc de Lorraine, ça ne pousse pas avec des températures de moins vingt comme on peut en connaître dans les Chambarans ! On apprend, mercredi 13 juin 2012, que les véhicules diésel seraient responsables de cancers du poumon et de la vessie. Les Roybonnais auront une maison médicale pour se faire soigner !

### Une déviation au cœur du village :

Une déviation est envisagée dans la commune de Roybon pour délester la route principale où les camions ont de plus en plus de mal à se croiser et où chacun s'étonne qu'il n'y ait pas encore eu d'accidents. Très bien. Mais faire passer une déviation, dans le village, sur la route du sud où est construit l'hôpital, il faut oser ! L'entrée de l'EHPAD est sur la déviation, ainsi que les parkings. Les garages des quelques maisons de cette section du village ouvrent également sur la déviation. Un petit immeuble collectif la borde. Mieux : depuis que la déviation est prévue, le village « se déplace ». Le magasin de marque « Casino », jusque là au centre de Roybon, a déménagé. Où ? Sur la déviation ! Au dessus du magasin ont été aménagés quelques appartements. L'office de tourisme est à proximité ainsi que deux petits immeubles à vocation locative et un magasin d'objets en bois.

### D'importantes nuisances sonores :

*« L'augmentation du trafic sur la RD 20, dans la traversée de Roybon, entre le pont du Chaffard et la RD 71-sud, n'a pas été analysée alors qu'elle sera aggravée du fait de la mise en place de la déviation de la RD 71. Les nuisances sonores pour les riverains de cette portion de voirie et en particulier pour les résidents de l'établissement hospitalier ( EHPAD ) devraient s'en trouver très fortement augmentées. »*

D'accord les « Vieux » sont sourds, mais quand même !

Les problèmes de la déviation seront encore accrus par un rétrécissement. Un arbre, sinon centenaire du moins très ancien, a été conservé imposant un sens unique qui risque d'aggraver les embouteillages.

## Les emplois

Il faut bien en parler puisque ce serait le principal justificatif de ce parc de loisirs. Difficile de savoir exactement combien de personnes seraient concernées et bien malin qui s'y retrouve : emplois pendant les travaux, contrats à durée indéterminée, contrats à durée déterminée, temps plein, temps partiel, les chiffres sont donnés à l'unité près mais aucun n'est pareil ! 468 emplois « équivalent temps plein » sont promis dans le protocole signé au dernier trimestre 2009 entre le Conseil général et Pierre & Vacances, 498 dit Marcel Bachasson, maire de Roybon dans son interview à FR3 le 29 juin pour le rassemblement des « pro-center ». Sont aussi évoqués « 697 emplois directs permanents » et « 120 emplois indirects permanents ». Joli flou, qui n'a rien d'artistique !

Faut-il croire que Roybon, et son canton, auraient besoin de centaines d'emplois ? Et

nous aimerions savoir – ce que personne ne nous dit ! – le nombre de personnes au chômage sur Roybon : chômeurs à temps plein, à temps partiel, en fin de droits, au RSA ? Combien de « jeunes », de vieux ? Par ailleurs combien d’emplois sont proposés sur la commune ? Plusieurs personnes, dont je n’ai aucune raison de mettre en doute la bonne foi, disent que des retraités sont sollicités pour assurer des emplois de service : ménage, transport, distribution de publicité... Il n’y aurait pas de Roybonnais candidats. Si Center Parcs se faisait qui accepterait d’aller travailler quelques heures par semaine dans le parc de loisirs, avec des horaires éclatés, un salaire de quelque trois cents euros par mois et des contraintes fortes ? Il faut lire l’ouvrage de Florence Aubenas: « le quai de Ouistreham » pour avoir une idée de l’aliénation qui pèse sur ces employés, femmes pour la plupart. Elle a vécu « *pendant six mois dans la France de tout en bas. Embauchée d’abord comme femme de ménage dans une ville de province, cumulant les contrats précaires, elle plonge dans un autre monde. Un monde où le travail est rare et les nuits brèves, l’exploitation maximale et la solidarité active. Où les lieux de rencontre sont le Pôle emploi et l’hypermarché local. Entre colère et résignation, chacun lutte pour sa survie* » (présentation du livre sur Internet ). ), et, si le 16 juillet 2012, des salariés du Center Parc de l’Aisne ont fait grève ce n’est sûrement pas par plaisir. C’est ce que l’on veut offrir aux Roybonnais et autres Dauphinois qui feraient des kilomètres de trajet pour se faire exploiter ?

## Des emplois non délocalisables

On nous explique que, cerise sur le gâteau, ce sont des emplois non délocalisables. Certes mais quelle garantie avons-nous qu’ils ne seront pas supprimés ? L’économie du tourisme repose sur la prospérité. Pierre & Vacances est une société qui gère parcs de loisirs mais aussi résidences de vacances ou de centre ville. Son essor – même tout simplement son existence - est fondé sur l’augmentation du niveau de vie des classes moyennes françaises ou européennes. Vous y croyez vous au retour des années lumières des « trente glorieuses » ? Si le « sang et les larmes » de la rigueur qu’on nous annonce sont au rendez-vous, trouverez-vous des acquéreurs pour des « cottages » dont le moins cher coûte quand même plus de 250 000 euros ? Combien de vacanciers pourront payer 500 euros le week-end pour jouir des jeux d’eau dans « l’aquamondo », au milieu des palmiers et autres plantes tropicales ? L’exemple de l’Espagne, dont le boom immobilier de la croissance touristique a fait rêver bon nombre de Français et qui se retrouve aujourd’hui avec des sites touristiques en ruines, devrait pourtant faire réfléchir. Si par malheur se construisaient les « cottages », que leur gestion ne soit plus rentable et que les propriétaires doivent les abandonner, combien de temps faudrait-il pour qu’ils redeviennent des cabanes de luxe ? Combien d’années pour que la forêt retrouve ses droits ? Les sommes engagées par les conseils général et régional seraient récupérées en 13 ans environ si l’on en croit le site internet des pro-center... oui, s’il n’y a pas d’effondrement général ! Même sans être expert de la Bourse, en cherchant sur Internet, on voit que les résultats de Pierre & Vacances sont en baisse.

## Un juteux montage financier

« *A aucun moment on n’a une fiscalité qui nous vient de nos propres habitants* » dit Marcel Bachasson dans son interview France 3. Le premier magistrat de la commune peut-il ignorer le montage financier de ce projet ? Rappelons d’abord que le canton de Roybon est en « *zone de revitalisation rurale* ». Il n’y en a que cinq dans l’Isère : Clelles, Corps, Mens, Roybon, Valbonnais, ainsi que la commune de Saint-Pierre-d’Entremont. Ceux qui pourraient penser que c’est la beauté de nos Chambarans qui a séduit Pierre & Vacances doivent être détrompés. Ce sont les avantages fiscaux, juteux, qui accompagnent un tel projet qui nous ont permis d’être sélectionnés. « *Vous choisissez le régime fiscal le plus intéressant au regard de votre situation patrimoniale* », conseille un site boursier de Pierre & Vacances. Outre la récupération de la TVA sur le bien acheté, les « investisseurs et propriétaires » de cottage seront en partie exonérés, pendant un certain nombre d’années, de l’impôt sur les bénéfices locatifs. L’argent qui n’entre pas dans les caisses de l’Etat grâce à ces « niches fiscales » doit bien être pris quelque part. Par ailleurs, le Conseil général de l’Isère attribue 7000 euros – je dis bien sept mille euros ! – aux acheteurs de cottage assimilés aux habitants qui créent un gîte ou une chambre d’hôtes. Ces cadeaux c’est vous, c’est moi, c’est nous qui les payons. Ce qui justifie d’ailleurs tout à fait que, ceux que certains partisans du Center Parcs appellent « les étrangers », - quel mépris ! – disent tout le mal qu’ils pensent de ce montage financier et refusent cette opération immobilière.

## Bièvre Chambaran : désert économique ?

C'est ce que pourrait laisser penser le maire de Roybon quand dans son interview il parle de « *territoire qui manque énormément d'activité* ». Yannick Neuder, lui, se félicite parmi les « *nombreux atouts* » de la communauté de communes dont fait partie Roybon du « *plan économique avec ses pôles d'activités : ses artisans et commerçants et son agriculture* ». Qui croire ?

L'équipe municipale est en place depuis plus de neuf ans. Certains des conseillers avaient déjà fait un ou plusieurs mandats auparavant. Se posent-ils des questions sur la gestion de la commune pendant tout ce temps ?

## Plusieurs projets portés par l'équipe municipale de Roybon :

### « Cité-cyné »

Il y a toujours eu promesses dans les programmes électoraux. Parmi les projets les plus ambitieux envisagés il y eut d'abord « Cité-Cyné ». Non, rien à voir avec le cinéma mais avec la chasse. Les volcans d'Auvergne, et Mickey – Disney Land- en Seine et Marne, pouvaient s'inquiéter de la concurrence que leur ferait ce parc d'attractions. On avait bien un peu sollicité l'histoire des Chambarans et du Dauphiné en prétendant que les paysans roybonnais avaient été les premiers à obtenir le droit de chasse ce qui n'est pas tout à fait prouvé, mais il faut faire feu de tout bois quand la cause est bonne. On voyait déjà : hôtels, restaurants, lieux d'accueil qui allaient enfin apporter célébrité et richesse dans notre petite vallée. Las ! Il ne manquait que le financement. Mais gardons espoir .... Dans un compte rendu de conseil municipal on peut lire qu'un conseiller a été mandaté pour reprendre l'initiative sur cet ambitieux projet !

### Un « Centre de Stockage de Classe 2 »

A peine le projet de « Cité-Cyné » était-il abandonné qu'à l'automne 2006, une opportunité encore plus alléchante se faisait jour.

Le conseil général était en mal de terrain pour entreposer quelques déchets de toute la région, déchets que l'opiniâtreté des habitants d'Izeaux avait chassés de leur territoire. Le conseil général donc, et son président Vallini en tête, trouva une oreille complaisante à Roybon.

Ces déchets « *ni dangereux ni toxiques* », seraient entreposés dans « *un Centre de Stockage de Classe 2* ». Toutes les précautions concernant la protection de l'environnement et des eaux souterraines seraient prises. « *Il y aurait vigilance pour le contrôle des déchets entrants* » et « *contrôle pour vérifier le fonctionnement de l'installation* ». Il est bon de préciser que « *l'implantation d'un tel centre représenterait pour la commune une rentrée supplémentaire de taxes et des aides diverses substantielles pour la réalisation de nos projets* ». Bref, après « *débat au sein du conseil* » chacun ayant adopté une « *attitude responsable* », il y eut unanimité « *pour accueillir ce projet par une attitude d'ouverture tout en restant très vigilant à l'évolution du dossier* ». Quelques bémols étaient cependant ajoutés : que des assurances soient apportées sur l'exemplarité du site sur le plan environnemental et que « *des contreparties financières soient données, permettant à la commune de faire face à son développement* ». Ce ne sont pas moins de dix « *réalisations nécessaires* » qui étaient énumérées. Le conseil municipal attendait en outre, en récompense de sa bonne volonté, « *l'inscription de projets départementaux ou nationaux d'établissement sanitaires* ».

Mais les habitants des communes environnantes, récoltant les nuisances sans la manne financière, ne l'entendaient pas de cette oreille. Et, après la constitution par des opposants au projet, de l'association MARRE, les signatures de quelques milliers de riverains, la pose de nombreuses banderoles, l'intervention d'habitants de Brion perturbant une élection, et même la protestation des élus du canton de Saint Etienne de Saint Geoirs qui, faisant fi de la solidarité politique, montèrent au créneau, il fallut bien se résoudre à constater que, non, vraiment non, les habitants des Chambarans ne voulaient pas de déchets sur leur plateau.

Le conseil municipal de Roybon, avec la même unanimité qu'il s'était déclaré « *ouvert* » à l'accueil de ce projet, et après que le maire lui ait proposé de « *se prononcer et de délibérer défavorablement sur l'implantation* » de ce centre de déchets, le refusa. On était le 24 janvier 2007.

Il sera cependant question du centre de déchets dans pratiquement toutes les réunions de conseil municipal qui vont suivre. Ainsi apprend-on, en janvier 2008, que le maire a participé « *à la*

*manifestation d'opposition réunissant sur le terrain, des maires et des habitants des communes proches du site* ». Un an avant, au cours de la cérémonie des vœux d'un village du canton, il se déclarait pour le centre de déchets ! A l'unanimité, ce même jour, le conseil déclare poursuivre l'opposition au « *centre de déchets ( qui ) constitue un non sens total au regard de ces points : transport de déchets, eau, altitude ..... etc ....* » Il était temps de s'en apercevoir ! D'accord, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas et les nouveaux convertis sont généralement les plus virulents, mais quand même !

## **Remplacé par un mirifique centre de vacances « Center Parcs »**

C'est en octobre 2007 que le groupe « Pierre et Vacances » envisage d'implanter un nouveau parc de tourisme dans la région. Drôme ou Isère ? Les avantages offerts par le conseil général de l'Isère étant substantiels, c'est finalement notre département qui sera choisi. Pourquoi Roybon ? J'expliquais plus haut l'importance des avantages financiers qui s'attachent aux zones de rénovation rurale. Il y avait peu de chances pour que les « parpaillots » du Trièves qui ont eu l'habitude depuis plus de quatre siècles de lire les textes plutôt que de se les laisser commenter, se laissent conter fleurette. En plus ils ne croient peut-être même pas au paradis, et surtout pas à celui que peut offrir la société Pierre et Vacances ! En décembre 2007 le projet « *est perçu comme motivant, dynamique, enthousiasmant* ». A tel point que, en février 2008, le maire n'hésitant pas à prendre modèle sur Ségolène Royal qui aime innover en matière de vocabulaire, qualifie le projet d'« *économologique* »

L'équipe municipale, éblouie, n'a pas résisté au mirage que lui ont fait miroiter Vallini et Pierre et Vacances. Et, devant une telle opportunité, tous les projets, évoqués en 2006, quand la manne financière de la décharge excitait les convoitises, disparaissent. Du gymnase du collège au déversoir du lac, de l'aménagement de l'hôpital à la blanchisserie, des établissements pour personnes âgées, ou dépendantes, à la revitalisation du village, il n'est plus question. Le lac s'est progressivement enlisé, le collège – qui avait quand même perduré plus de cinquante ans malgré les difficultés de recrutement – a fermé presque clandestinement, entraînant la suppression d'une classe à l'école primaire. L'établissement hospitalier vivote et les maisons du village, peu à peu vidées de leurs habitants, se couvrent de pancartes « à vendre » ou « à louer ».

Le bonheur n'est que différé. Il serait long et fastidieux de détailler les avantages et la prospérité qui attendent les Roybonnais si ce projet voit le jour. Ils sont exposés au fil des bulletins municipaux et vont permettre à la commune *d'augmenter son standing* comme il est évoqué dans une discussion du conseil municipal de juin 2009. Le village de Roybon, comme la grenouille de la fable, va-t'il enfler pour devenir plus gros que les villes qui l'entourent avant de finalement éclater ?

Mais tout n'est pas perdu : nous sommes au centre d'une vaste région concernée par les gaz de schistes. Actuellement la fracturation hydraulique pour exploiter cette nouvelle ressource, est rejetée par tous. Mais on cherche, on cherche ! Et, ce ne serait plus des centaines d'emplois, qui feraient le bonheur de la région, mais des milliers.

## **Que nous ne voulons vraiment pas !**

Les illusions du bonheur par la destruction de la nature et la création d'un monde artificiel vont-elles perdurer longtemps ? Apparemment non : les Roybonnais, et autres habitants de la région proche, invités – pour ne pas dire sommés ! – de venir manifester leur soutien, fin juin, au projet de Center Parc, n'ont pas rempli, loin de là, le stade, comme il était prévu. Nombreux sont celles et ceux qui pensent que

**les Avenièrès, doivent rester ce qu'elles ont toujours été : une forêt libre.**

A Roybon le 29 septembre 2012.